



Autorisation d'Occupation temporaire du domaine public

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

La Commune de Leucate (11) souhaite mettre à disposition une partie de son domaine public par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Le mode de passation est le suivant : procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

ARTICLE 1

Objet de la consultation

La présente consultation concerne une autorisation d'occupation temporaire d'un kiosque situé sur le domaine public, rue du Veyret sur l'entité Port Leucate. L'emplacement du kiosque est défini sur le plan en annexe.

Le kiosque d'une surface de 12m² est destiné à la vente de journaux

ARTICLE 2

Durée

La durée envisagée pour la convention est de 2 ans à partir de la date de signature. Cette durée peut-être prorogée d'un an à la demande écrite de l'occupant.

ARTICLE 3

Redevance

La convention d'occupation sera consentie moyennant le versement d'une redevance de : **350 € par mois.**

ARTICLE 4

Charges et conditions

Les conditions d'exploitation sont décrites dans le projet de convention ci-joint.

Il appartient aux candidats d'en prendre connaissance avec attention.

Le projet de contrat joint est indicatif et est amené à évoluer.

ARTICLE 5

Procédure

Publicité :

Le présent avis est publié sur le site internet de la Mairie de Leucate.

Visite :

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

Contenu du dossier de candidature :

Les candidats intéressés devront présenter un dossier complet avec les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Extrait K-bis de la société de moins de 3 mois ou statuts si société en cours de création ;
- Agrément pour la distribution de presse
- Descriptif du projet (concept, prestations proposées et tarifs, période et horaires d'activité, expérience dans le domaine, respect de la réglementation en vigueur) ;
- Attestation d'assurance.

Sélection :

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants (notées sur 100 points) :

- Expérience professionnelle dans le domaine : expérience et/ou diplômes... (20 points)
- Agrément par la distribution de presse (20 points)
- Offre proposée : qualité des prestations, tarifs, horaires, cohérence du projet... (30 points)
- Volet financier : viabilité économique du projet, garantie financière du candidat... (30 points)

Remise des offres :

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale par LRAR ou la déposeront en main propre contre signature à l'adresse suivante :

Mairie

Service DGAUE

14 rue du Dr Sidras

11370 LEUCATE

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention « *Candidature pour occupation du domaine public. Ne pas ouvrir par le service courrier* »

Date limite de remise :

Mardi 14 juin 2022 avant 12h.

Contact :

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à : courrier@mairie-leucate.fr